

**Direction départementale des territoires**  
Service biodiversité eau forêt

Mende, le 05 OCT. 2018

**Attestation de consultation du public**

**Objet :** Mise en œuvre de l'article 7 de la charte de l'environnement - Consultation du public

*"Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement"*

Je soussigné Xavier GANDON, directeur départemental des territoires de la Lozère, atteste que le projet de texte ci-dessous a fait l'objet d'une publication sur le site internet des services de l'État en Lozère, en application de l'article 7 de la charte de l'environnement.

**Nature et intitulé du projet de texte :**

*Arrêté préfectoral portant sur la réglementation de la cueillette des champignons dans le département de la Lozère*

**Période de mise à disposition par la voie électronique : du 5 au 26 septembre 2018**

**Lien URL de la publication :**

*<http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public/Projet-d-arrete-prefectoral-reglementation-de-la-cueillette-des-champignons-en-Lozere>*

**Aucune observation n'a été recueillie sur le site des services de l'État en Lozère durant la phase de consultation.**

Le directeur départemental,

  
Xavier GANDON